



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### déchets ménagers

Question écrite n° 6741

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc ayant noté avec intérêt les propositions de l'Association des maires de France présentées récemment, à Agen, à la veille du congrès national des maires de France (18 au 21 novembre 2002) demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui préciser la suite qu'il a réservée à la proposition tendant à assouplir les dispositions de la loi Chevènement et de maintenir la possibilité de conserver des syndicats primaires de collecte dont les périmètres sont pertinents (Maires de France - octobre 2002 - n° 138).

#### Texte de la réponse

Les propositions de l'Association des maires de France concernant la gestion des déchets présentées lors des Assises d'Agen font l'objet d'un examen attentif. Il convient toutefois de prendre en considération le travail de réflexion qui s'accomplit dans le cadre d'autres instances comme le Conseil national des déchets qui constitue une structure permanente de discussion ou le Conseil national de l'évaluation qui a entrepris l'élaboration d'un rapport d'évaluation de la politique du service public d'élimination des déchets ménagers destiné à être publié dans les prochains mois. Il importe naturellement de ne pas anticiper sur les conclusions qui émergeront de ces structures et qui constitueront, avec les contributions des partenaires intéressés par ce débat, la base des travaux qui orienteront la politique des déchets à mener dans les années à venir.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6741

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2002, page 4241

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2003, page 220